

Dossier	Adresse	1	Rapport dressé	Référence dossier
XXXXXXXXXX	14/15, Place Paul Doumer - 38540 Heyrieux		25 Mars 2025	12.03.25 MF



XXXXXXXXXX  
Expert Diagnostics Immobiliers

## DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Désignation du bien	Lot 5 à usage d'appartement d'habitation Type Duplex au 2° Etage en cours de réhabilitation
Adresse du bien	14/15, Place Paul Doumer - 38540 Heyrieux
Propriétaire du bien	XXXXXXXXXX
Occupation	Vacant
Coordonnées du donneur d'ordre si celui-ci n'est pas le propriétaire	Vente Judiciaire
ACCOMPAGNATEUR	Huissier de Justice

Dossier	Adresse	2	Rapport dressé	Référence dossier
XXXXXXXXXX	14/15, Place Paul Doumer - 38540 Heyrieux		25 Mars 2025	12.03.25 MF

DIAGNOSTICS DANS CE DOSSIER		RESULTATS SYNTHETIQUES a rapprocher obligatoirement des rapports détaillés
Constat Amiante	X	Absence de matériaux et produits contenant de l'amiante
Constat des risques d'exposition au plomb	X	Absence de supports contenant du plomb en concentration supérieure au seuil légal – Class 0
Diagnostic de performance énergétique		Bien non concerné, Absence de système de chauffage et d'eau chaude sanitaire au jour de la visite
Etat termites		Bien NON situé en zone délimitée à risque « termites »
Etat installation ELECTRICITE	X	L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est vivement recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).
Etat des Risques et Pollutions	X	Bien situé dans une commune concernée par un PPR Commune avec zone de sismicité modérée (zone 3)
Etat installation GAZ		Bien non concerné, Absence d'installation fixe à gaz visible au jour de la visite

AUTRES INFORMATIONS NE RELEVANT PAS DU DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES		
Constat sécurité contre la noyade en piscine		Absence de piscine
Superficie Carrez	X	Superficie Carrez de 63.7 m <sup>2</sup> <b>Autres surfaces non comprises dans le mesurage :</b> Hauteurs inférieures à 1.80m de 32.1 m <sup>2</sup>
Constat Méréule		Le bien n'est pas situé dans l'une des zones de présence de risque de méréule, découlant de la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui instaure un dispositif pour lutter contre le développement de la méréule.
Plan Exposition au Bruit	X	Bien situé dans une Zone à Nuisances Sonores Aériennes Zone modérée (Zone C)

Dossier	Adresse	3	Rapport dressé	Référence dossier
XXXXXXXXXX	14/15, Place Paul Doumer - 38540 Heyrieux		25 Mars 2025	12.03.25 MF

Diagnostic	Obligatoire pour	Durée de validité par rapport à la date du 25 Mars 2025
Mesurage	les biens soumis au régime de la copropriété uniquement	Pas de D L V*
Constat de présence ou absence d'amiante	les biens dont le permis de construire est antérieur au 1.07.1997	Pas de D L V
Constat des risques d'exposition au plomb	les biens construits avant le 1.01.1949	1 an
Diagnostic de performance énergétique	tous les biens	10 ans
Diagnostic d'état installation électricité	les biens dont l'installation électrique a plus de 15 ans	3 ans
Diagnostic d'état installation gaz	les biens dont l'installation de gaz a plus de 15 ans	3 ans
Etat termites	les biens sis en zone délimitée « termites » par l'administration	6 mois
Etat des risques naturels	tous les biens	6 mois

\* DLV : date limite de validité

Ces diagnostics sans DLV, ne sont plus valables dès que les lieux ont été l'objet de transformation ou modification ou travaux postérieurs à la date de réalisation du diagnostic ci-dessus mentionné

